



Quel projet pour l'intercommunalité pour la période 2008/2014 ?



Jean-Paul VOGEL

Directeur Général des Services
de la Communauté d'Agglomération
Grand Besançon
25 Doubs

Les élections de mars 2008 ont conduit au renouvellement des exécutifs communautaires, après une campagne électorale tournée quasi exclusivement vers les préoccupations communales.

C'est non seulement logique, mais il ne peut en être autrement tant que d'une part l'intercommunalité n'a pas atteint son stade de maturité politique et institutionnelle, et d'autre part tant que le mode de scrutin et de désignation des délégués communautaires n'aura pas évolué.

La situation pour le Grand Besançon était conforme à celle observée au plan national : il a fallu attendre le 17 mars pour que le débat sur l'organisation politique communautaire s'ouvre véritablement.

Le renouvellement du Conseil Communautaire, de 138 membres, a été de 42%, avec une continuité politique, et une réélection du Président et du 1er Vice Président sortants.

Le Bureau communautaire, fort de 30 membres, a connu un renouvellement à plus de 60%, et seuls 20% des vice présidents ont conservé leur délégation antérieure.

Le contour des délégations, les attributions et la hiérarchie des membres de l'exécutif communautaire ont été largement revus.

Il s'agit donc d'un fort renouvellement, qui confère de fait aux services communautaires la charge de la continuité et de l'accompagnement de la transition entre l'ancienne et la nouvelle gouvernance.



Chapitre 03

Nous avons dès après l'installation du Conseil Communautaire, puis du Bureau, organisé un séminaire avec tous les membres du Conseil ainsi que leurs suppléants, un samedi, afin de présenter aux nouveaux élus le bilan du mandat écoulé, les enjeux compétences par compétences, les indicateurs budgétaires et un essai de prospective pour 2008/2014.

L'appropriation des projets communautaires, et sa traduction en un projet communautaire – projet de territoire, et projet de l'intercommunalité – reste toutefois encore largement à faire.

Le rôle des services, et surtout de la direction générale, est de construire ce projet avec les élus ; et le paradoxe est qu'il se construit après les élections et non avant les élections, comme cela se fait pour les communes. Dans les semaines précédant l'installation du nouveau Conseil, les services ont préparé le « kit d'accueil des nouveaux élus » ; ce kit comportait des informations sur les statuts de la CA, les compétences, le fonctionnement, le budget, le règlement intérieur et la charte, le statut des élus,... Il a été distribué à tous les élus dès l'installation du Conseil.

Lors du séminaire, ce kit a été complété par une revue plus détaillée des compétences, des projets en cours ou programmés, et des enjeux principaux en ce début de mandat.

Ces éléments s'appuient bien sûr sur les réflexions et travaux de la mandature précédente ; le PLH, le PDU, le SCoT, l'Agenda 21, le Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, les Projets et Contrats d'Agglomération, le CPER,... autant de briques qui constituent la construction du projet politique.

Mais comment aller plus loin, comment faire en sorte que le projet de territoire soit véritablement un projet politique, et pas seulement une construction technocratique élaborée plus ou moins complètement

par les services, même si elle est validée par les élus ? Il apparaît que la désignation actuelle des délégués communautaires par les Conseils Municipaux ne permet pas que le débat politique sur le projet de l'intercommunalité ait lieu ; les candidats aux municipales qui ont mis en avant leur projet pour l'interco, ont souvent été mis en difficulté, bien que les enjeux forts en matière de développement et de gestion se situent désormais au niveau supracommunal.

La gestion des déchets, les transports urbains, l'organisation et l'aménagement du territoire, les grands équipements, le développement économique, relèvent de la communauté, et représentent des budgets très importants eu égard aux budgets communaux ; ces thèmes échappent de fait au débat politique des élections municipales.

La solution n'est pas simple, transformer l'intercommunalité en une nouvelle collectivité dont les élus seraient élus au suffrage universel direct complexifierait encore le mille-feuille institutionnel et la lisibilité pour le citoyen.

L'invention d'un système hybride, introduisant au moins l'élection directe de tout ou partie de l'exécutif communautaire, est nécessaire afin de clarifier le rôle des élus communautaires, qui ne peuvent plus être de simples défenseurs de leur commune au sein du conseil.

La finalité d'une telle réforme serait de conférer à l'interco une compétence « d'autorité organisatrice du territoire », sorte de clause générale de compétence liée à l'organisation du territoire communautaire.

Jean-Paul VOGEL

Directeur Général des Services
de la Communauté d'Agglomération Grand Besançon
25 Doubs